







PCPA CONGO

14 ANS DE CONCERTATION AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

PCPA CONGO 14 ANS DE CONCERTATION AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Ce document a été réalisé grâce au cofinancement de l'Agence Française de Développement (AFD) et du Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI).
Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du PCPA Congo et ne peut en aucun cas être considéré comme réflétant la position de l'Agence Française de Développement.
© PCPA CONGO - Avril 2022

SOMMAIRE

00	PRÉFACE	07
	INTRODUCTION 1.1. Présentation du PCPA Congo 1.2. La collectivité locale : extrait de la constitution congolaise 1.3. La société civile 1.4. Les objectifs de développement durable 1.5. La décentralisation & le développement local : sous quelle forme ? IES COLLECTIVITÉS LOCALES MEMBRES DU PCPA 2.1. Le Conseil départemental de la Bouenza, depuis 2017 2.2. Le Conseil départemental de la Sangha, depuis 2010 2.3. Le Conseil départemental des Plateaux, depuis 2017 2.4. Le Conseil départemental du Niari, depuis 2010 2.5. Le Conseil Municipal de Dolisie, depuis 2013 2.6. Le Conseil Municipal de Nkayi, depuis 2013	09 10 11 12 13 14 17 18 19 19 20 20
03	RAPPEL DES ACTIVITÉS MENÉES AVEC LES COLLECTIVITÉS	21
04	ET DEMAIN, QUELLES ACTIONS MENER ENSEMBLE ?	24
05	CONCLUSION	27



De notoriété publique, une politique incitative au développement local reste tributaire de l'efficacité des services administratifs et de leurs aptitudes à en assurer la mise en œuvre et la promotion.

Cette réalité n'échappe nullement aux administrations des collectivités locales congolaises qui ont la charge et l'impérieux devoir de répondre aux attentes, besoins et exigences légitimes des populations, à savoir : l'amélioration de leur accès aux services sociaux de base et au développement.

C'est dans ce contexte que le Programme Concerté Pluri Acteurs (PCPA) Congo a dans ses débuts jeté son dévolu sur la promotion de la démocratie et du développement local dans de nombreux départements du pays.

Il convient somme toute à ce sujet, tout ayant une pensée pieuse, de rendre un vibrant hommage à **Mbemba Alain Francis**, responsable de l'animation et formations au PCPA Congo qui durant toute sa carrière a œuvré auprès des administrations déconcentrées, décentralisées, des organisations de la société civile congolaise et des populations cibles à la promotion des pratiques démocratiques et au développement local.

Le présent document est une invitation aux organisations de la société civile (OSC) et aux pouvoirs publics, notamment les collectivités locales, à continuer de « travailler ensemble », cela même après la clôture du PCPA Congo en juin 2022.

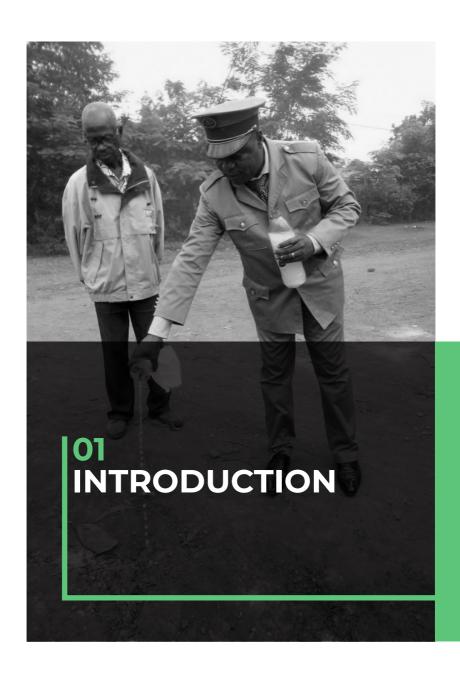
En effet, en matière de développement local, les visions des pouvoirs publics et des OSC se croisent et convergent vers un même objet : la satisfaction des besoins des populations.

Certes l'atteinte d'objectifs plus grands butte encore de nos jours sur des problèmes liés à la faiblesse de la gouvernance locale en raison d'une part du manque de moyens financiers et d'autre part de l'absence d'outils de planification locale.

Cependant, avec peu, nous avons pu faire quelques réalisations qui marquent la disponibilité de la gouvernance locale à apporter sa participation et sa modeste contribution à certaines actions menées par la société civile sur le terrain.

BERTIN OLOKAWE

Secrétaire Général du Conseil Départemental de la Sangha Ancien Vice-Président des Secrétaires Généraux des villes et territoires d'Afrique centrale Membre élu du COPIL du PCPA Congo



1.1. Présentation du PCPA Congo

Depuis 2008, le Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA) Congo s'est assigné la mission de favoriser le dialogue : entre acteurs congolais et français, mais aussi, entre organisations de la société civile (OSC) et pouvoirs publics. Dans sa phase d'envol, il regroupe 127 membres congolais constitués de 118 OSC, 6 collectivités locales et 3 ministères, ainsi que 20 membres français répartis entre 19 OSC et 1 ministère. Les collectivités locales sont des membres adhérents du Programme tandis que les ministères sont des membres de droits. Un représentant congolais et un français siègent au comité de pilotage, élus par leurs pairs lors de l'Assemblée Plénière (AP).

Si le principal objectif du PCPA s'articule autour du renforcement de la société civile, il s'agit aussi de favoriser la participation des associations et autres organisations de la société civile aux débats publics. Pour cette raison, le PCPA s'est intéressé aux processus de développement local et de décentralisation. Un dispositif de développement local a permis de mettre au centre de l'animation des territoires des binômes constitués d'un salarié du PCPA et un représentant d'une collectivité locale, pour mettre en évidence des priorités d'investissements choisies par la population.

Résultats et effets obtenus à la suite de ce processus

- 13 cadres de concertation informels dans 7 départements ont été mis en place;
- Les méthodes de concertation expérimentées dans le cadre de ce processus ont été reprises par des élus locaux dans d'autres contextes;
- Les autorités locales ont appris à mieux connaître et collaborer avec les OSC;
- Les OSC ont gagné en reconnaissance de la part des autorités comme de la population : le développement du territoire est l'affaire de tous!

Plusieurs textes promeuvent des pratiques de coopération en matière de développement local, de décentralisation. Le présent document est réalisé dans le but de répondre aux attentes des OSC et de celles des collectivités locales, afin de leur permettre de continuer à travailler ensemble.

1.2. La collectivité locale : extrait de la constitution congolaise

Titre XIV: Des collectivités locales

Article 208 : Les collectivités locales de la République du Congo sont le département et la commune. Cependant, d'autres collectivités locales peuvent être créées par la loi.

Article 209 : Les collectivités locales s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi, notamment en ce qui concerne leurs compétences et leurs ressources.

En plus de leurs ressources propres, l'Etat alloue, chaque année, aux collectivités locales une contribution conséquente de développement.

Toute imputation des dépenses de souveraineté de l'Etat sur les budgets des collectivités décentralisées est interdite.

Article 210 : Sont de la compétence des collectivités locales :

- La planification, le développement et l'aménagement du département;
- L'urbanisme et l'habitat;
- L'enseignement préscolaire, primaire et secondaire;
- La santé de base, l'action sociale et la protection civile;
- La prévention, la réduction des risques et la gestion des catastrophes;
- L'environnement, le tourisme et les loisirs ;
- · Le sport et l'action culturelle ;
- L'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture ;
- L'administration et les finances ;
- Le commerce et l'artisanat ;
- Les transports;
- L'entretien routier;
- Le budget de la collectivité locale.

La loi détermine également le régime financier des collectivités locales ainsi que les principes fondamentaux de la fonction publique territoriale.

Il est prévu que chacune de ces collectivités, se dote d'un plan de développement local réalisé avec la participation des communautés et validé par le Ministère de l'Intérieur en charge de la décentralisation et du développement local.

Quelques textes complémentaires :

- Loi n°7-2003 du 6 février 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales.
- Loi n°8-2003 du 6 février 2003 portant loi organique relative à l'exercice de la tutelle sur les collectivités locales.
- Loi n°10 2003 du 6 février 2003 portant transfert de compétences aux collectivités locales.
- Loi n°30-2003 du 20 octobre 2003 portant institution du régime financier des collectivités locales.

1.3. La société civile

La société civile est « le domaine de la vie sociale organisée qui se fonde sur le volontariat, la spontanéité, une autonomie vis-à-vis de l'Etat, qui est lié par un ordre légal ou un ensemble de règles communes. »

Selon les Nations Unies, la société civile est « le troisième secteur » de la société, aux côtés du gouvernement et du monde des affaires. La Banque Mondiale quant à elle la désigne comme étant : « un large éventail d'organisations non gouvernementales et à but non lucratif qui animent la vie publique, et défendent les intérêts et les valeurs de leurs membres ou autres, basés sur des considérations d'ordre éthique, culturel, politique, scientifique, religieux ou philanthropique. »

Au Congo, la société civile est jeune et souhaite être autre chose qu'une simple force d'opposition, un contre-pouvoir ou encore un prestataire de service.

Le PCPA défend la vision d'une société civile, force de proposition, professionnelle et reconnue. Faire des OSC des « *leaders du dialogue avec les pouvoirs publics* » constitue la vision que ses membres se sont fixés.

Ce rôle d'acteur social principal et de garant de l'intérêt général, longtemps ignoré par la société civile elle-même, commence peu à peu à se faire reconnaître par l'Etat et la population, grâce au travail effectué par la société civile au cours des dernières années.

La société civile est invitée depuis peu à participer et à s'inscrire dans le jeu de la gouvernance. Elle contribue bien que partiellement à quatre missions dorénavant : le service à la population, la défense des minorités et des groupes vulnérables à travers le plaidoyer et le développement local, la démocratisation de la société et l'exercice d'une force de proposition et d'un contrepoids des politiques publiques.

1.4. Les objectifs de développement durable

Ils répondent aux grands défis mondiaux auxquels l'humanité est confrontée, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement, à la recherche de la prospérité, de la paix et de la justice. Ces objectifs sont interconnectés et constituent le canevas à suivre pour arriver à construire un lendemain meilleur et plus durable pour tous, sans exclusion. Si l'on veut parvenir à ce résultat d'ici à 2030, il ne faut laisser personne de côté.

La République du Congo, est un Etat signataire de l'Agenda 2030 des Nations Unies (2015). Elle a procédé au lancement officiel des ODD le 12 décembre 2016.

Objectif 17: Des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile sont nécessaires pour un programme de développement durable réussi. Ces partenariats inclusifs construits sur des principes et des valeurs, une vision commune et des objectifs communs qui placent les peuples et la planète au centre, sont nécessaires au niveau mondial, régional, national et local.



Réunion de concertation avec les chefs de quartier Kinguebé, Dimébéko, Mangandzi, Tsila; Le Directeur de l'école de Kinguébé et le Directeur du CEG Pierre Lountala de Dibéméko, les OSC membres du PCPA au siège PCPA/DO - 2016

1.5. Décentralisation & développement local : sous quelle forme ?

La décentralisation est un processus qui désigne le transfert de certaines attributions de l'Etat vers des collectivités locales. Elle vise à leur donner des compétences propres, distinctes de celles de l'État et s'accompagne d'élection de leurs autorités par la population. Elle vise à rapprocher le processus de décision des citoyens, favorisant l'émergence d'une démocratie de proximité.

En 2021, le Congo compte 13 départements et 16 communes de plein exercice (soit 26 conseils, Brazzaville et Pointe – Noire étant à la fois communes et départements).

En 2013, plusieurs réunions locales ont été organisées, permettant ainsi d'informer les acteurs et populations sur la citoyenneté et la décentralisation en cours au Congo. Pour aller plus loin, le PCPA a mené plusieurs actions au cours de sa 2e phase (2013-2017), pour renforcer la contribution de la société civile congolaise au développement des territoires en lien avec les collectivités locales.

Dans les sept (7) départements de mise en œuvre du PCPA Congo, les élus ont été dotés d'outils méthodologiques tels que des espaces de concertation citoyenne qui leur ont permis de se rapprocher des populations et des autres acteurs afin d'échanger sur des problématiques locales très concrètes.

« L'Espace de Concertation Citoyenne » (ECC) est un groupe d'acteurs du territoire (7 à 11 personnes selon les localités) choisis pendant les concertations territoriales. Il a pour mission de piloter aux côtés de la Cellule Exécutive, le processus de concertation autour des priorités de développement local.

Ces processus de concertation se sont déroulés dans les collectivités mentionnées ci-dessous.

Départements de mise en œuvre	Collectivités concernées		
	4 arrondissements concernés		
	Poto-Poto		
Brazzaville	Moungali		
	Ouenzé		
	Madibou		
_	Commune de Nkayi et communauté urbaine de		
Bouenza	Mouyondzi		
Cuvette	Communauté urbaine de Makoua		
Niari	Dolisie arrondissement N°1, Dolisie arrondissement N°2 et district de Louvakou		
Plateaux	Communauté urbaine de Djambala		
	4 arrondissements concernés		
Pointe-Noire	Lumumba		
	Tié-Tié		
Sangha	L'ensemble du Département		

Il est important de notifier que le processus de développement local mis en place par le PCPA a permis d'identifier par les populations elles-mêmes leurs besoins prioritaires. Pour certains territoires, quelques priorités ont pu faire émerger des projets collectifs associant les OSC membres du PCPA, c'est le cas dans les départements de la Bouenza, la Sangha, et Brazzaville. Ces projets ont été financés par le PCPA Congo avec l'apport des communautés soutenues par leurs autorités locales et certains acteurs du secteur privé.

Liste des projets financés par le PCPA dans le cadre du développement local :

Localités	Intitulé du projet	Consortium porteurs des projets
Bouenza	Projet d'amélioration des conditions de sécurité de l'école 31 juillet 1968 de Mouyondzi	AFMDM - SADEMA
Brazzaville	Construction de deux passerelles à piétons sur les ruisseaux : (i) Tsié-Mbemba « Madibou » ; (ii) Makouiki « quartier Moussosso »	ATDUR - CTHA
Brazzaville	Construction de deux passerelles dans la rue Moussana et la rue Kikouimba	OJESC - AED - Mairie de Moungali
Brazzaville	Amélioration des conditions de circulation des populations du Quartier 33 à Poto-Poto , porté par SMEEC	SMEEC- MMPSD - Mairie de Poto-Poto
Sangha	Organisation et structuration des producteurs de cacao de la Sangha	UDEMK - FAHCO - APVPS

Cependant, compte tenu des difficultés financières du pays, plusieurs autres priorités n'ont pas pu être réalisées. Par contre, dans quelques territoires, ce sont les acteurs locaux, les autorités locales qui se sont emparés de ces besoins prioritaires mis à nu à travers le processus animé par le PCPA pour concrétiser ces projets. Par exemple, toutes les priorités de Djambala ont vu le jour (la crèche ; le préscolaire ; CSI ; l'adduction d'eau potable dans le village des autochtones).



Réunion interne des membres du programme au siège du PCPA/DOL en présence du DD Plan; des OSC membres de la Bouenza et du Niari.



De 2008 à 2017, 6 collectivités locales ont adhéré au PCPA. Chacune a été représentée par un point focal, souvent choisis au sein d'une direction d'un département ou au sein du cabinet du président d'un conseil. Ces personnes constituent le « point d'entrée » ou le « trait d'union » entre le programme et la collectivité locale. Elles représentent la Collectivité locale à l'AP du PCPA, participent à toutes les activités mises en œuvre en faveur des membres et remontent les informations du PCPA à leur hiérarchie.

2.1. Le Conseil départemental de la Bouenza, depuis 2017

Point focal : Miassounda Jonathan (*Directeur des Services Techniques et des Travaux Publics Départementaux*) de 2017 à ce jour.

2.2. Le Conseil départemental de la Sangha, depuis 2010

Points focaux:

Entre 2010-2013, le Conseil départemental de la Sangha était représenté aux activités du PCPA - Congo par **Kode Thomas François Sylvain**, son Secrétaire Général. Il a été élu membre du comité de pilotage du PCPA pour la période de 2010 à 2013.

En 2013 **Olokawe Bertin**, le succède en tant que Secrétaire Général et devient le représentant du conseil aux activités du PCPA.

Entre 2014 et 2017 : **Ndzie Raymond**, Directeur des Affaires Economiques et de l'Aménagement du Territoire (DAEAT) du Conseil Départemental de la Sangha est impliqué aux activités sur le volet développement local.

De 2017 à ce jour **Olokawe Bertin**, est élu membre du comité de pilotage du PCPA pour la période 2017-2022.

2.3. Le Conseil départemental des Plateaux, depuis 2017

Ngadzie Sébastien, Directeur de l'aménagement du territoire et des affaires économiques est le point focal au PCPA d'octobre 2013 à fin 2017, il est le binôme de l'animateur dans le cadre des activités du développement local.

Le conseil adhère officiellement au programme à l'AP de 2017 et le SG du conseil **Ndomba Casimir** représente sa collectivité à l'Assemblée plénière et participe aux activités du programme avec les autres membres du programme jusqu'en fin 2018.

De 2019 à nos jours **Badia Pascal** remplace son prédécesseur comme secrétaire général et point focal au conseil départemental.

2.4. Le Conseil départemental du Niari, depuis 2010

Points focaux:

2010 - 2017	Ignoumba Gaston , Conseiller en Aménagement territoire du Président du Conseil
2017 - 2019	Badiakouahou Philippe , Conseiller en Aménagement territoire du Président du Conseil
2019 - 2021	Batsili Louis , Conseiller en Aménagement territoire du Président du Conseil
2017 à ce jour	Bifingou Yoba, Conseiller en Aménagement territoire du Président du Conseil

2.5. Le Conseil Municipal de Dolisie, depuis 2013

Points focaux:

2013 - 2014	Yondot Jean Bosco, Conseiller économique du Maire de Dolisie
2014 - 2015	Goma Georges, Directeur des services techniques municipaux
2015 - 2017	Nyati Blaise, Directeur des services techniques municipaux
2017 à ce jour	Mahoukou Gélase, Directeur de Cabinet du Président du Conseil Municipal, Maire de la ville de Dolisie. Il est le Représentant de la collectivité à l'AP et participe aux activités du programme ensemble avec les autres membres du programme

2.6. Le Conseil Municipal de Nkayi, depuis 2013

Points focaux:

2013 - 2017	Mboumba Gaston , Directeur de Cabinet du Président de la collectivité et Représentant à l'AP.
2013 - 2017	Mvoula Debranze , Elu local et impliqué aux activités sur le volet développement local.
2017 - 2021	Moukoko Jean Claude , Elu local, Directeur de Cabinet du Président du Conseil municipal de Nkayi, Représentant de la collectivité à l'AP et aux activités du programme.



En plus de leur implication dans des processus de concertation sur le développement local, les collectivités locales ont participé à différentes activités du PCPA :

- 2011-2013: 5 réunions d'information citoyenne au niveau local (1 par département) dédiées à la décentralisation sont organisées et bénéficient à 266 participants regroupant 133 OSC, 50 pouvoirs publics (fonctionnaires) et 16 élus.
- 2012, juin : 4 directions départementales des collectivités locales (DDCL) s'impliquent dans l'organisation et l'animation des réunions citoyennes sur la décentralisation. (Niari, Plateaux, Pointe Noire, Sangha)
- 2012, octobre: le 1er président du Conseil départemental communique sur le fonctionnement du Conseil Départemental du Niari devant les OSC du département.
- 2013, avril-mai: le Directeur Départemental de la collectivité locale effectue
 2 communications sur les lois de la décentralisation. (Niari, Plateaux)
- 2013, octobre: participation de 5 départements à un atelier de formation sur le développement local, à Brazzaville, (Cuvette, Niari Plateaux Sangha)
- 2014, juin: participation de 5 départements (Bouenza, Cuvette, Niari Plateaux, Pointe Noire, Sangha) à un atelier de formation sur le budget participatif, à Brazzaville.
- 2016-2017: le département de la Sangha participe à l'élaboration et mise en œuvre du projet d'organisation et structuration des producteurs de cacao de la Sangha.
- 2017, novembre: 6 collectivités locales participent à une journée de bilan sur les processus de développement local engendrés par le PCPA (Bouenza, Dolisie, Niari, Nkayi, Pointe Noire, Sangha) ainsi que le Maire de Madibou.
- 2017, novembre: tenue de l'atelier bilan du processus de développement local mis en œuvre par le PCPA Congo. Cette activité a été mise en œuvre par le CFSI en collaboration avec ID; Niosi; GESCOD et le GRET. 43 participants ont pris part à cet atelier: les représentants des Pouvoirs publics; les OSC organisateurs; les OSC membres du PCPA qui interviennent dans les projets concertés financés sur le FAP; des OSC françaises membres intéressées par le sujet; les partenaires techniques et financiers (Piero Valabrega de l'Union européenne); le délégué du PCPA Guinée (Oumar Camara); un représentant de l'Université Marien Ngouabi; les animateurs locaux du PCPA Congo.

- 2018-2020: dans le cadre du processus d'appui basé sur les droits, 2 collectivités locales s'impliquent dans des cadres de concertation, aux côtés des OSC et des groupes vulnérables pour améliorer les conditions de vie de ces derniers. (Dolisie, Niari). Elles sont associées aux 9 autres projets.
- 2021, juin : les 6 collectivités locales membres sont invitées à participer à une formation sur les politiques publiques, aux côtés des OSC. Plusieurs dizaines sont mobilisées
- 2021, décembre: les 6 collectivités locales membres du PCPA participent à une formation sur la gestion de projet, aux côtés des OSC.
- 2021: 4 collectivités (Communauté urbaine de Mouyondzi; Mairie de Nkayi; Mairie de Makélékélé; Conseil départemental de la Sangha) continuent à participer dans des cadres de concertation et/ou à des projets ou dynamiques collectives, aux côtés des OSC de leur territoire, pour améliorer le bien-être des populations.
- 2022, avril: 37 pouvoirs publics, dont 10 collectivités locales participent aux AP de clôture du PCPA.







Lancement officiel de la collecte de la contribution des bénéficiaires pour le projet école de Mouyondzi.

Les membres du PCPA Congo ont beaucoup progressé dans leurs rapports avec les pouvoirs publics locaux. Cependant, des priorités d'actions sont à mettre en œuvre :

Poursuite du travailler ensemble OSC/PP

- Implication/Consultation des pouvoirs publics décentralisés et déconcentrés dans les projets liés aux groupes vulnérables;
- Les échanges permanents dans l'encadrement/l'accompagnement des groupes vulnérables;
- La prise en compte des priorités locales dans la définition des priorités des dynamiques d'OSC.

Amélioration de la perception des pouvoirs publics pour qu'ils reconnaissent les OSC et leurs dynamiques comme des acteurs pouvant contribuer aux politiques publiques. Les activités pouvant participer à cette amélioration sont :

- Les invitations par les pouvoirs publics des dynamiques à des réunions et cadres de concertation;
- Lors de ces réunions et cadres de concertation avec les pouvoirs publics, les propositions des dynamiques d'OSC sont prises en compte;
- Les OSC contribuent de manière croissante à la mise en œuvre des politiques locales (par exemple, les OSC œuvrant sur le territoire du département prennent de plus en plus part aux consultations participatives pendant le processus de planification locale);
- Les positions communes des dynamiques sont diffusées de manière plus ciblée auprès des PP- personnes-clés (instances/ acteurs avec réel pouvoir de décision).

Amélioration de la perception des pouvoirs publics et des populations pour qu'ils reconnaissent les OSC et leurs dynamiques comme des acteurs de développement

- Les pouvoirs publics disposent de textes, en plus d'un répertoire, décrivant les rôles et responsabilités des différents acteurs présents sur le territoire. Ce qui constitue une condition préalable pour bâtir des rapports fondés sur la reconnaissance réciproque du rôle des différents acteurs et de la confiance mutuelle;
- Les pouvoirs publics encouragent les populations à consulter davantage les OSC (visites, échanges, propositions, participation à des réunions);
- Les OSC sont reconnues davantage pour leur expertise sectorielle (la concertation se fait autour d'actions concrètes et bien ciblées - via par exemple par les projets territoriaux concertés).

Souhaits des dynamiques des OSC

- ◆ Construire un mécanisme d'aide à la décision communale impliquant les communautés/populations et les dynamiques associatives pour une participation effective et inclusive de l'ensemble des acteurs du territoire à la définition et la sélection des priorités locales et/ou du plan de développement local;
- Exiger dans la mise en œuvre des projets d'appui aux groupes vulnérables, l'utilisation de l'approche par les droits et la mise en place de cadres de concertations locaux;
- Reproduire le dispositif mis en place par le PCPA Congo tous les 5 ans dans les territoires qui ont été impliqués;

Recommandations

- **1.** Instituer au moins une fois l'année un forum ou une foire de solidarité regroupant les différents acteurs locaux dans les collectivités locales.
- **2.** Faire contribuer des PP à la mobilisation des fonds de contreparties des projets des dynamiques et des OSC
- 3. Poursuivre la vulgarisation des textes sur la décentralisation.



Les organisations de la société civile ne sont pas des « concurrentes » ou des opportunistes qui viennent voler la vedette aux administrations publiques : elles sont d'importants partenaires pour accroître la participation des populations aux processus décisionnels qui touchent leurs vies, et pour renforcer la prise en compte des droits et devoirs des personnes et des communautés, particulièrement celles qui sont vulnérables et marginalisées.

Le développement concerté et la démocratie participative sont des pratiques prônées et encouragées par le PCPA Congo, qui ne peuvent perdurer sans que les OSC n'entretiennent des relations de dialogue durables et permanentes avec les pouvoirs publics.

Ainsi, pour les collectivités locales, s'allier aux organisations de la société civile correspond à une opportunité, pour mieux accomplir les 17 ODD et participer à la création d'une société plus juste, durable et équitable.

« Si les dirigeants n'écoutent pas leurs peuples, ils les entendront dans les rues, sur les places, ou, comme nous le voyons trop souvent, sur les champs de bataille. Il existe un meilleur moyen. Davantage de participation. Davantage de démocratie. Davantage de contacts et d'ouverture. En d'autres termes : un champ d'action maximum pour la société civile. »

M. Ban Ki-Moon, Secrétaire général des Nations Unies, lors de l'événement de haut niveau sur le soutien de la société civile, 23 septembre 2013.



Comité Français pour la Solidarité Internationle | CFSI 17, rue de Châteaudun - 75009 PARIS +33 (0) 1 44 83 88 50 www.cfsi.asso.fr